



**Comité Départemental de Basket-Ball**  
**Route de Neufchatel**  
**51220 COURCY**  
**comite.basket.marne@wanadoo.fr**  
**03.26.49.64.55**

Procès-verbal N°07

Réunion de la Commission des Compétitions du 22/12/2023

- Frais de changements de date, d'horaire ou inversion de terrain : Règlement D-3

N°1237	U11M D2 PA	ASCB/ACCB	du 02/12/23 se joue le 06/01/24 à 14h00	50€
N°13221	U13F ID PA	ASCB/CBF	du 16/12/23 se joue le 20/01/24 à 18h00	50€
N°0373	SM D2 PA	AJB/ASATB	du 13/01/24 se joue le 18/02/24 à 13h30	25€
N°0058	PRF PA	CBF/BCTSL	du 10/12/23 se joue le 09/02/24 à 20h30	50€

Match n°4 1/8 finale de CM U17M BCTSL/ASATB :

Match reporté pour inondation du terrain.

Aucune proposition de report de match n'ayant été exprimée, la CdC déclare les deux équipes forfait.

Toutefois, si le résultat de la rencontre parvenait à la CdC avant le 07/01/24, l'équipe gagnante serait qualifiée pour les ¼ de finale le week-end du 13 et 14 janvier 2024.

Match n°29 ¼ finale CM U11M ASATB/CADM

En application du règlement des Coupes de la Marne, il est impossible de reporter une rencontre au-delà de la date prévue. Le CADM ayant proposé à l'ASATB de jouer le 07/01/2024 à Mourmelon-le-Grand, la CdC valide l'inversion de la rencontre au 07/01/24, sans frais.

En tout état de cause, si cette rencontre n'était pas jouée à la fin du week-end du 06 et 07 janvier 2024, la CdC déclarerait forfait l'équipe de l'ASATB.

Championnat U17M :

Match n°1715 U17M PB ASPTT/USS forfait sans pénalité pour USS.

Match n°1785 U17M PB ASPTT/RCB match reporté au 06/01/24 à 14h00.

Coupe de la Marne U11F 1/4, rencontre n°08 du 02/12/23, ELWLRB/ASATB : forfait ELWLRB, sans pénalité.

Week-end du 02 et 03 décembre 2023 - Coupe

- Manquement aux règles de participation – Équipe perdant une rencontre par forfait ou pénalités prononcés par le Comité, U15, U17M, U18F, Séniors : Règlement Aa-a4

N°0002	SF CM ¼ Finale	ELWLRB	forfait Trois joueuses ont joué en région	50€
N°0004	SF CM ¼ Finale	CBF	forfait	50€

Une joueuse a joué en N3 et en U18F Élite

### Week-end du 02 et 03 décembre 2023 – Championnat

- Manquement au bon déroulement d'une rencontre – Équipe de mineur non accompagnée d'un majeur : Règlement Ab-A9

N°1246 U11MD2 PC **ACCB** LECLERE. D BC065202 50€

- Manquement à la tenue de la feuille de marque ou de l'e-marque – Absence ou faux numéro de licence sur la feuille de marque, club recevant : Règlement Ac-a14

N°15213 U15F D2 **EBCC** LAMA-BAAL. Y ??? aide marqueur 40€

BELLY BACKADOU. C ??? chrono 40€

N°0370 SMD2 PB **EBCC** MATHIOTTE. C ??? dél club 40€

- Fautes de Banc : Règlement E1

N°1779 U17M PC **USFAV** 50€

- Fautes Techniques et disqualifiantes : Règlement E2

N°15214 U15F D2 **ASATB** BRUN. L BC090408 joueuse 1<sup>ère</sup> F.T 25€

N°1774 U17M PA **AJB** MICHEL. N BC080003 joueur 1<sup>ère</sup> F.T 25€

N°1779 U17M PC **ABGR** PY. E BC083298 joueur 1<sup>ère</sup> F.T 25€

N°1780 U17M PC **RUCB** RATSIMIHENA. L BC073080 joueur 1<sup>ère</sup> F.T 25€

N°1781 U17M PC **FJEPBB** LOPES. C BC084918 joueur 1<sup>ère</sup> F.T 25€

N°0307 SMD2 PB **COS** DERASSE. F VT850245 joueur 1<sup>ère</sup> F.T 25€

N°0050 PRM PA **ACCB** AUBURTIN. C VT920267 joueur 2<sup>ème</sup> F.T 45€

N°0053 PRM PB **RCB** LAMBERT. R VT840343 joueur 1<sup>ère</sup> F.T 25€

N°0054 PRM PB **BCTSL** CURTI. W VT900096 joueur 2<sup>ème</sup> F.T 45€

N°0054 PRM PB **ABS** TOURE. O VT924334 joueur 1<sup>ère</sup> F.T 25€

### Week-end du 09 et 10 décembre 2023 – Championnat

- Manquement à la tenue de la feuille de marque ou de l'e-marque – Absence ou faux numéro de licence sur la feuille de marque, club recevant : Règlement Ac-a14

N°18252 U18F ID-D2 PA **BCTSL** DEMAGNY. A ??? Dél club 40€

N°18254 U18F ID-D2 PA **ACM08** GILMER. S ??? marqueur 40€

MOLITOR. L ??? chrono 40€

PERRIN. T ??? Dél club 40€

- Manquement à la tenue de la feuille de marque ou de l'e-marque – Feuille de marque expédiée en retard : Règlement Ac-a15

N°0057 PRF PA **EAVV08** 50€

- Relations avec le Comité - Résultats non communiqués dans les délais : Règlement D1

N°0057 PRF PA EAVV08 100€

- Fautes Techniques et disqualifiantes imputées à un coach d'équipe de jeunes mineurs : Règlement E3

N°15218 U15F D2 ASATB KUDLA. M BC060490 ass coach équi min 1ère F.T 50€

N°18257 U18F IDD2 PB ERSMB ELISABETH D'ABADIE-DELURBE. C VT830549  
coach équi min 1ère F.T 50€

### Week-end du 09 et 10 décembre 2023 - Coupe

- Manquement aux règles de participation – Équipe perdant une rencontre par forfait ou pénalités prononcés par le Comité, U15, U17M, U18F, Séniors : Règlement Aa-a4

N°0003 U17M CM 1/8ème F USS 50€

N°0013 U15M CM 1/8ème F ACCB deux joueurs ont joué en région 50€

- Manquement aux règles de participation – Équipe perdant une rencontre par forfait ou pénalités prononcés par le Comité, U11, U13M : Règlement Aa-a5

N°0020 U11M CM 1/8ème F EBCC 50€

- Manquement au bon déroulement d'une rencontre – Absence de délégué de club majeur : Règlement Ab-a8

N°0013 U13M CM 1/8ème F COS 25€

- Fautes Techniques et disqualifiantes : Règlement E2

N°0005 U17M CM 1/8ème F EBCC MBA BUKWANGUI. C BC076183 joueur 1ère F.T 25€

N°0011 SM CM 1/8ème F LF CELLIER. T VT890074 joueur 2ème F.T 45€

N°0017 SM CM 1/8ème F ABS PARLANT. M VT980025 joueur 1ère F.T 25€

N°0010 U17M CM 1/8ème F AJB PETIT. J BC084389 joueur 3ème F.T 75€

- Fautes Techniques et disqualifiantes imputées à un coach d'équipe de jeunes mineurs : Règlement E3

N°0005 U17M CM 1/8ème F RCB PALAMARINGUE. A VT040002 coach équi min 2ème F.T 75€

### Week-end du 16 et 17 décembre 2023 - Championnat

- Manquement aux règles de participation – Équipe perdant une rencontre par forfait ou pénalités prononcés par le Comité, U15, U17M, U18F, Séniors : Règlement Aa-a4

N°2017 U20M ELWLRB 50€

N°0325 SMD2 PA ABGR 50€

- Manquement à la tenue de la feuille de marque ou de l'e-marque – Absence ou faux numéro de licence sur la feuille de marque, club recevant : Règlement Ac-a14

N°1102	U11F PA	CBF	DUL. C	???	Dél club	40€
N°1645	U15M D2	FJEPBB	THERON. G	???	Dél club	40€

- Fautes de Banc : Règlement E1

N°0060	PRM PB	LF				50€
--------	--------	----	--	--	--	-----

- Fautes Techniques et disqualifiantes : Règlement E2

N°0055	PRM PA	ASPTT	CUCCI. D	VT000026	joueur	1ère F.T	25€
N°0057	PRM PA	EGM	NICAISE. N	VT012701	joueur	1ère F.T	25€
N°0058	PRM PB	RCB	CARRAZ. J	VT010156	joueur	2ème F.T	45€
N°0058	PRM PB	EBCC	BOULOS. R	VT892256	joueur	1ère F.T	25€
N°0060	PRM PB	LF	CELLIER. T	VT890074	joueur	3ème F.T	75€
N°0367	SMD2 PA	ELWLRB	EVANO. G	VT800791	joueur	1ère F.T	25€
N°1786	U17M PB	USS	LOUDINE. M	BC088297	joueur	2ème F.T	45€

- Fautes Techniques et disqualifiantes imputées à un coach d'équipe de jeunes mineurs : Règlement E3

N°13222	U13F IDD2 PB	BCTSL	CAMPS. X	VT790751	coach équi min	1ère F.T	50€
N°15224	U15F D2	ABS	GODFRIN. T	VT009201	coach équi min	1ère F.T	50€
N°18262	U18F IDD2 PA	ACM08	MOLITOR. D	VT720691	coach équi min	1ère F.T	50€

N°13223	U13F IDD2 PB	ELWLRB	BINZEN. A		arbitre 2 non licencié	
---------	--------------	--------	-----------	--	------------------------	--

En application des règlements généraux, Monsieur BINZEN. A devra entreprendre les démarches pour se licencier à l'ELWLRB.

Un courrier sera envoyé au Président du club.

Le Secrétaire Général

Le Président de la Commission Sportive

Jean-Marc Génel

David Jumelle